

Charte Facebook de la ville de Sausheim

Facebook est un service en ligne sur Internet qui permet de publier et de partager des informations de nature différente (textes, photographies, vidéos, liens, articles, affiches...) à destination d'un large public. L'outil Facebook permet également d'interagir entre « amis » ou « fans » sur toutes les publications en utilisant les commentaires.

« Aimer » ou « liker » la page Ville de SAUSHEIM suppose l'acceptation sans réserve et le respect des règles énoncées ci-dessous. Cette page est avant tout une plateforme d'information concernant les rendez-vous municipaux et associatifs se déroulant à SAUSHEIM. Elle est également un moyen d'informer la population des actions de la municipalité dans le cadre de la vie communale. Elle permet de relayer les manifestations et d'y convier un large public.

Tout commentaire injurieux, insultant, diffamatoire et hors de propos sera automatiquement supprimé. Il y est INTERDIT d'attaquer nommément les personnes, les entreprises ou les institutions.

Il ne s'agit **en aucun cas d'un outil à vocation politique, religieuse ou commerciale** c'est pourquoi tout commentaire ou publication ayant un caractère politique, religieux ou commercial sera supprimé.

La page Facebook n'est qu'un support de communication au même titre que le site internet ou le magazine municipal. Toute interpellation des services ou des élus doit donc être adressée par mail (secretariatgeneral@ville-sausheim.fr) ou par courrier pour être redirigée vers les services compétents.

Bien évidemment, sur cette page, il est formellement interdit de :

- promouvoir des activités illégales sous quelque forme que ce soit, notamment la copie ou la distribution non autorisée de logiciels, de photos et d'images, le harcèlement, la fraude, les trafics prohibés.
- tenir des propos à caractère diffamatoire, raciste, homophobe, incitant à la violence ou à la haine ou à la xénophobie.
- promouvoir la pornographie, la pédophilie, le révisionnisme et le négationnisme.

- publier des contenus contrevenant aux droits d'autrui, incitant aux crimes, aux délits et la provocation au suicide.
- publier des contenus injurieux, obscènes ou offensants.
- détourner l'usage de cette page pour y exercer de la propagande ou du prosélytisme politique, religieux ou sectaire, ainsi qu'à des fins commerciales.
- dénigrer les institutions, la municipalité, les élus, les agents ou les entreprises.

Afin de protéger ces derniers, et compte tenu des règles énoncées ci-dessus, la commune se réserve le droit de masquer ou de supprimer des commentaires de la page Facebook s'ils ne respectent pas cette charte. L'équipe se réserve également la possibilité, en dernier recours, de **bannir de la page tout utilisateur qui violerait ces règles** et qui n'interviendrait sur la page fan que pour perturber l'action d'information de la municipalité. **Ce bannissement revêt un caractère définitif et pourrait selon la nature de l'infraction faire l'objet de poursuites pénales.**